M. Mills, du comité des divers bills privés, présente à la chambre le sixième rapport du dit comité lequel est comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie des estacades de la rivière Rouge et décidé d'y faire des amendement, qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que l'honorable M. Ross ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes relatifs à la milice et à la défense de la puissance du Canada, et pour étendre ces actes à la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la chambre, lequel est reçu et lu pour la pre-

mière fois.

Ordonné. Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné. Que les amendements soient maintenant pris en considération. Les amendements sont alors lus pour la première et seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de M. Wood, secondée par M. Colby,

Ordonné, Que la partie du cinquième rapport du comité conjoint des impressions qui est relative au rapport et l'appendice du comité des intérêts manufacturiers de la Puissance, soit renvoyée de nouveau au dit comité pour être reprise en considération.

Sur motion de M. Ross (Middlesex), secondée par M. Young,

Ordonné, Qu'une motion pour l'adoption des sixième et septième rapports du comité des impressions soit placée au pied de la liste des bills et ordres publics pour être reprise en considération.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé de manière à permettre aux sociétés en question qui ont un capital payé de plus de \$40,000, et de moins de \$200,000, de recevoir des dépôts au montant de leur capital payé.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Stephenson fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné. Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant : Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance royale canadienne."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'extradition, 1873."